

**TARENTEISE
BEAUFORTAIN
VAL D'ARLY**



Guide des



SAISON HIVERNIERS 2011



Accueil en station	p. 3
Emploi	p. 4
Réglementation du travail	p. 7
Formation et évolution professionnelle	p. 8
Logement	p. 10
Mobilité et transports	p. 12
Droits sociaux et informations juridiques	p. 14
Garde d'enfants	p. 16
Vie de famille	p. 17
Carte des villes et stations de la Tarentaise, du Beaufortain et du Val d'Arly	p. 18
Santé :	
Dépistage / Vaccination.....	p. 20
Sexualité	p. 24
Consommations	p. 25
Prise en charge	p. 26
Travail.....	p. 29
Annuaire	p. 30
questionSaison : service d'informations pour les saisonniers	p. 34
Évaluation du guide	p. 35

Retrouvez toutes les coordonnées dans l'annuaire.



► ESPACES SAISONNIERS DES STATIONS DE TARENTEISE

Sept Espaces Saisonniers, lieux d'information et d'écoute, accueillent, conseillent et informent les demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants et employeurs. Ils vous accompagnent dans vos démarches relatives à l'emploi, à la formation, au logement, à la santé, au transport, au droit du travail, aux droits sociaux et à tout ce qui peut toucher de près ou de loin à la vie en station avant, pendant et après la saison.

Vous les reconnaîtrez grâce à leur logo (ci-dessous), symbole des initiatives déployées par les stations où ils sont implantés :



• **Les Arcs** / 04 79 07 01 35

Ouvert d'octobre à mai.

• **Courchevel** / 04 79 00 01 01

Ouvert à l'année.

• **Les Menuires** / 04 79 00 23 20

Ouvert à l'année.

• **La Plagne** / 04 79 09 20 85

Ouvert d'octobre à mai.

• **Tignes** / 04 79 40 09 89

Ouvert à l'année.

• **Val d'Isère** / 04 79 06 84 78

Ouvert à l'année. Association Vie Val d'Is.

• **Val Thorens** / 04 79 00 22 11

Ouvert à l'année.

► ASSOCIATIONS EN STATION

D'autres points d'accueil, d'animation et d'information pour les saisonniers sont à votre service pour vous aider pendant et après la saison.

Beaufortain

Association d'Animation du Beaufortain (AAB).

04 79 38 33 90

Haut Val d'Arly

Association Vivre en Val d'Arly.

04 79 31 80 04

Val d'Isère

Association Vie Val d'Is.

04 79 06 84 78

► QUI CONTACTER POUR TROUVER UN EMPLOI EN STATION ?

• Pôle Emploi

Il propose des offres d'emploi et des conseillers m'aident à rechercher un emploi et à construire un projet professionnel.

Je peux consulter les offres d'emploi ou déposer ma candidature par internet : www.pole-emploi.fr

- > Des antennes Pôle Emploi sont ouvertes sur les principales stations de Tarentaise : Courchevel, Méribel, Les Menuires, La Plagne, Val d'Isère et Tignes. Pour plus de renseignements sur ces antennes saisonnières, vous pouvez contacter le Pôle Emploi d'Albertville ou le Point Relais Pôle Emploi de Bourg-Saint-Maurice.
- > Dans le Beaufortain et le Val d'Arly, il existe des structures locales qui peuvent aider pour rechercher un emploi : les associations en stations : AAB (Association d'Animation du Beaufortain) à Beaufort et Vivre en Val d'Arly à Flumet.
- > Permanences Pôle Emploi sur rendez-vous à Beaufort (bâtiment Confluences). Renseignements auprès de l'AAB.

• La Mission Locale Jeunes

Elle accueille tous les jeunes de 16 à 25 ans et les accompagne tout au long de leur projet professionnel et de leur vie quotidienne : emploi, formation professionnelle, orientation, conseils...

Grâce à un accompagnement personnalisé avec mon conseiller emploi/formation, étape par étape, je fais le point sur mes acquis et élabore mon projet professionnel.

• **ALPIES** (Association Lyonnaise pour l'Insertion par l'Emploi Saisonnier) offre un « Accompagnement et Maintien à l'emploi », à de jeunes adultes Rhônalpins ayant un projet d'accès à l'emploi saisonnier, sur les métiers de la restauration, de l'hôtellerie, de services et du bâtiment.

• Espaces Saisonniers et associations en stations

► COMBINER PLUSIEURS EMPLOIS ?

• Les Groupements d'Employeurs et les GEIQ pour l'Insertion et la Qualification

Pour rechercher un complément d'activité l'hiver ou l'été en ayant déjà un métier stable une partie de l'année, pour se préparer à devenir biactif en se formant à deux métiers complémentaires dans l'année, penser aussi aux réponses apportées par les Groupements d'Employeurs :

- GESIQ BTP SAVOIE,
- GEIQ BTP PAYS DE SAVOIE,
- CERA (Citoyenneté Emploi Rhône-Alpes) pour les métiers du Transport.
- RESO (Hôtellerie/Restauration)

• **La Mission Locale Jeunes ou Pôle Emploi** me mettent en relation directe avec des employeurs et étudient avec moi les modalités de pluriactivité envisageables.

• Espaces Saisonniers et associations en stations.

► INFORMATIONS SUR LE TRAVAIL SAISONNIER OU SUR LA PLURIACTIVITÉ

Je trouve toutes les informations sur le site internet de PERIPL.

► LES STRUCTURES D'ACCUEIL ET D'ACCOMPAGNEMENT DES SAISONNIERS

Retrouvez l'annuaire des SLAPS (Structures Locales d'Accueil des Pluriactifs et des Saisonniers) sur le site internet d'ALATRAS.



Comment est-on contaminé par l'hépatite C ?

➔ L'hépatite C est transmissible par le sang. Le virus peut vivre plusieurs jours à l'air libre. Attention ! Pas d'échange de seringue, de paille à sniffer...



Emploi

► CRÉER MON ACTIVITÉ

Créer ou reprendre une entreprise peut constituer une opportunité de complément d'activité voire une évolution vers une activité permanente. Pour bénéficier de conseils et me faire accompagner dans le domaine de la création d'entreprise, je peux notamment contacter :

- **Albertville Tarentaise Expansion**
- **Pôle Emploi d'Albertville**
- **Chambres consulaires :**
 - Chambre d'Agriculture
 - Chambre de Commerce et d'Industrie
 - Chambre de Métiers et de l'Artisanat

► TRAVAILLER À L'ÉTRANGER ?

• **Pôle Emploi International et le réseau européen EURES** (EUropean Employment Services)

Je peux prendre contact avec un conseiller spécialisé de ma région pour :

- valider mon projet professionnel à l'étranger,
- mieux connaître l'offre et la demande d'emploi par secteur géographique,
- bénéficier de conseils juridiques,
- consulter des offres d'emploi pour les français à l'étranger,
- m'informer sur les programmes de mobilité,
- participer à des sessions thématiques.

• **L'association EURALP**

Elle m'aide à la préparation et m'accompagne vers des expériences professionnelles, des séjours linguistiques et des voyages d'étude en Europe, en Amérique du nord et dans l'hémisphère sud. Soutien aux démarches administratives et appui financier (bourses).

L'hépatite B, est-ce grave ?

→ L'hépatite B demeure une maladie potentiellement très grave.
Es-tu vacciné ?
Consulte ton médecin.



Réglementation du travail

► SUIS-JE DÉCLARÉ ?

Mon employeur doit me remettre, dès mon embauche, le document qui atteste qu'il m'a déclaré à l'URSSAF (MSA si régime agricole).

► LES INFORMATIONS ESSENTIELLES QUI SONT CONTENUES DANS MON CONTRAT DE TRAVAIL

- > Ma rémunération (salaire de base, primes prévues).
- > Ce qui sera retenu au titre du logement et des repas.
- > Le poste de travail que je vais occuper.
- > Mes horaires de travail, le temps de repos, mes congés, etc.
- > Le lieu de travail.

► QUELLES SERONT LES MODALITÉS DE MON TRAVAIL ?

Je dois être informé de mes horaires de travail, temps de repos, congés, etc.

► POUR TOUTE INFORMATION CONCERNANT UN LITIGE PROFESSIONNEL

- Syndicats
- Inspection du Travail (UT DIRECCTE)
- Conseil de Prud'hommes

► QUI PEUT ME CONSEILLER SUR LE DROIT DU TRAVAIL ?

• **L'Unité Territoriale de la Direction Régionale, des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (UT DIRECCTE)**

Elle exerce entre autres une fonction d'information et de conseil auprès des employeurs, salariés, syndicats et représentants du personnel, sur les conditions d'application de la réglementation du travail. Plaquettes d'informations disponibles dans les Espaces Saisonniers ou téléchargeables sur <http://dd73.travail-ra.fr/>

Informations en réglementation du travail : www.travail-solidarite.gouv.fr

• **L'Ordre des avocats du Barreau d'Albertville**

Permanences à Albertville et à Moûtiers sur rendez-vous.

Des règles d'hygiène et de sécurité sont prévues par le Code du Travail. Mon employeur doit les respecter pour préserver ma sécurité et ma santé au travail. Il a dû évaluer, dans un document écrit, tous les risques professionnels auxquels je suis exposé.

- Maison de la Justice et du Droit
- Espaces Saisonniers et associations en stations

Afin de poursuivre son parcours professionnel, faire le point sur son expérience et bénéficier d'une formation pendant ou après la saison, il est important de faire les démarches le plus tôt possible (avant la fin de la saison). Sous certaines conditions, il est possible de bénéficier du DIF (Droit Individuel de Formation) et du CIF (Congé Individuel de Formation)...

► QUI CONTACTER POUR SUIVRE UNE FORMATION PROFESSIONNELLE ?

• Pôle Emploi

Il propose des ateliers pratiques et des prestations de services, afin de m'accompagner dans l'élaboration de mon projet professionnel.

• La Mission Locale Jeunes

Pour les jeunes de 16 à 25 ans. Elle permet de faire le point sur ma situation, de construire mon projet de formation et d'en étudier la faisabilité financière et pratique. Les conseillers s'occuperont également du montage administratif du projet et m'accompagneront tout au long de ma formation.

• **MIFE** (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi) de Savoie. Elle accueille tous publics adultes, demandeurs d'emploi, salariés, travailleurs indépendants... et propose une aide personnalisée à l'élaboration et à l'accompagnement de tout projet professionnel.

• L'animateur territorial emploi / formation de la DIRECCTE

Pour toute question relative à l'articulation emploi, formation, qualification, pluriactivité et saisonnalité.

• Espaces Saisonniers et associations en stations

► LE CONGÉ INDIVIDUEL DE FORMATION

• **FONGECIF** (Antenne Savoie) informe, oriente et accompagne toute personne désireuse de prendre en main son évolution professionnelle. Il peut financer le Congé Individuel de Formation (CIF), le Bilan De Compétences (BDC) et la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). Des permanences sont tenues en vallée. Pour la demande de financements d'une formation, je dois justifier de 15 mois d'activité salariée dans le secteur privé sur les 5 dernières années, dont 4 mois en CDD sur les 12 derniers mois. Ma formation débutera au plus tard 12 mois après la fin de mon dernier CDD.

À la fin de la saison, je m'assure que mon employeur me remette le BIAF (Bulletin Individuel d'Accès à la Formation) complété.

L'Unité Territoriale Savoie de la Direccte vous informe sur les mesures gouvernementales et les aides à l'emploi. Les contrats en alternance permettent de travailler et d'obtenir une formation qualifiante.
www.emploi.gouv.fr

► QUI CONTACTER POUR FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE ?

La VAE est un moyen de faire reconnaître officiellement les compétences professionnelles acquises par l'expérience en vue d'obtenir un diplôme, un titre ou un certificat de qualification.

• Point Relais VAE :

- > Pôle Emploi
- > MIFE de Savoie (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi)
- > Espace Saisonniers de Courchevel
- > Fongecif Rhône-Alpes (Antenne Savoie)

La VAE des saisonniers ! Sur la région Rhône-Alpes, les saisonniers bénéficient d'un dispositif d'accompagnement, entièrement gratuit... Pour toutes informations, rendez-vous sur : www.vae-saisonnier.fr

► QUI CONTACTER POUR FAIRE UN BILAN DE COMPÉTENCES ?

Le bilan de compétences est une démarche qui aide à mieux réfléchir sur son évolution professionnelle et à évaluer ses compétences, ses comportements professionnels et ses motivations. Salariés et demandeurs d'emploi y ont accès, quels que soient leur statut et leur niveau.

• **CIBC** (Centre Interinstitutionnel de Bilan de Compétences)

S'hydrater ou travailler faut-il choisir ?

➔ Pour tenir le coup, boire de l'eau régulièrement est indispensable... même en travaillant !

► QUI CONTACTER POUR TROUVER UN LOGEMENT ?

- **Espaces Saisonniers et associations en stations**
- **Offices de Tourisme ou Mairies**
- **OPAC de la Savoie**
Agences d'Albertville ou de Moûtiers.

► AI-JE DROIT À DES AIDES AU LOGEMENT ?

1. LE DÉPÔT DE GARANTIE ET LA CAUTION :

- **Entreprises-Habitat** m'aide à financer le dépôt de garantie et la caution (aide LOCA-PASS).

2. L'AIDE AU LOGEMENT :

Pour effectuer les démarches concernant les aides au logement :

- **CAF de la Savoie**
(Caisse d'Allocations Familiales)
0 820 25 73 10 ou www.caf.fr
Permanences CAF, dans les CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales) :
- Albertville : locaux de la sécurité sociale, 20, rue Jacques Porraz, le lundi et mardi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 16h et le mercredi et jeudi de 9h à 12h.
- Bourg-Saint-Maurice : locaux du CPAS « Le Verseau » HLM « Les Épinas », rue Pinon, le mercredi matin de 9h à 12h et le mercredi après-midi seulement sur rendez-vous.
- Moûtiers : locaux de la sécurité sociale « les Cîmes », 45, rue du Général De Gaulle, le jeudi et le vendredi de 9h à 12h et l'après-midi des mêmes jours seulement sur rendez-vous.

Si vous êtes affilié au régime agricole, la MSA verse les mêmes aides au logement que la CAF.

- **MSA** (Mutualité Sociale Agricole)
0 810 73 74 38 ou www.msa.fr

3. POUR M'AIDER À ENTRER DANS MON LOGEMENT :

Je peux également prétendre, dans certaines conditions, à une aide du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) en m'adressant à l'assistante sociale au **CPAS** (Centre Polyvalent d'Actions Sociales).

4. POUR UN CONSEIL SUR LE DROIT DU LOGEMENT :

Pour connaître les droits et obligations en matière de location et pour toutes questions d'ordre juridique, financier et fiscal liées au logement, je peux contacter :

- **l'ADIL** de Savoie (Agence Départementale d'Information sur le Logement) : informations neutres et gratuites.
- **l'ordre des avocats du barreau d'Albertville**. Permanences à Albertville et à Moûtiers sur rendez-vous.

► QUE FAIRE QUAND JE ME RETROUVE À LA RUE ?

Si je viens chercher du travail en station et que j'ai besoin d'un accueil d'urgence, il existe dans le département des structures d'hébergement provisoire.
Je contacte par téléphone le :
115 (numéro vert de veille sociale)
On m'indiquera les coordonnées du lieu d'accueil le plus proche.

Le Parc national de la Vanoise

Créé en 1963 sur les hautes vallées de Maurienne et Tarentaise, le parc comprend deux espaces : le cœur (zone protégée de 53 km²) et l'aire optimale d'adhésion (146 km² sur 29 communes).

Un parc accessible et accueillant :

Le parc offre de nombreuses activités toute l'année : randonnées à pied ou à ski, découverte de la nature...

31 domaines skiables étant situés sur l'aire optimale d'adhésion, concilier aménagement et protection de la nature est une ambition forte sur le parc.



Coq de Tétraz lyre ©Parc national de la Vanoise - Philippe BENOIT

Un parc riche de sa biodiversité :

Le parc abrite des animaux tels que bouquetin, chamois, marmotte, aigle royal, gypaète barbu, tétras-lyre... et des plantes protégées comme l'ancolie des Alpes, le chardon bleu...

Cette biodiversité est fragile. Le parc, créé pour nous et les générations futures, ne peut être sauvegardé sans le concours de tous.

Chacun est invité à un comportement éco-citoyen : trier ses déchets, économiser eau ou énergie et respecter la nature.

Amis saisonniers, n'hésitez pas à vous rapprocher des agents du parc.

Parc national de la Vanoise • 04 79 62 30 54 • www.parcnational-vanoise.fr

J'ai un logement dans la vallée... je réside durant la saison dans la station mais je n'ai pas de véhicule... je dois me déplacer ponctuellement : des solutions existent pour vous aider dans vos déplacements.

► ACCÉDER AUX STATIONS

L'accès privilégié aux stations de Tarentaise : **les transports en commun.**

Les gares TGV sont situées à :

- Albertville (pour le Beaufortain et le Val d'Arly),
- Moûtiers (pour Courchevel, Les Menuires-Val-Thorens, Méribel...),
- Aime (pour La Plagne),
- Bourg-Saint-Maurice (pour La Rosière, Tignes, Val d'Isère...).

D'autres arrêts pour les trains régionaux TER existent. Horaires des trains sur www.voyages-sncf.com

L'accès aux stations est généralement possible, à la sortie de la gare, grâce à des navettes.

Se renseigner auprès de l'Espace Saisonniers ou de l'Office de Tourisme pour les horaires et les tarifs.

► LE COVOITURAGE

En Haute-Tarentaise (sur l'axe Bourg-Saint-Maurice - Tignes et Val d'Isère), une association propose une solution économique et écologique, le covoiturage. Voir les modalités d'inscription sur le site suivant : <http://www.hautetarentaise.fr/la-vallee-et-ses-citoyens/module-ecovoyage/17.html>

Partout en Savoie, je peux m'inscrire sur le site internet : www.savoiecovoyage.fr



► LES TRANSPORTS À TARIF RÉDUIT

Il existe un tarif préférentiel pour les jeunes de - de 26 ans et pour les travailleurs saisonniers : -15 % au guichet ou dans le car et -50 % en ligne sur l'achat d'un billet aller simple (plein tarif = 6 € ligne courte ou 10 € ligne longue). Il est également possible de prendre un abonnement mensuel : ligne courte 30 €, ligne longue 50 €.

Sont considérées comme lignes « courtes » : Montalbert - Montchavin - Peisey Vallandry. Toutes les autres lignes sur la Tarentaise sont « longues ». Informations et réservations sur www.mobisavoie.fr

Si vous êtes dans l'obligation de garer votre véhicule dans la station, un tarif réduit pour les saisonniers dans les parkings fermés est le plus souvent proposé. Se renseigner auprès de la Mairie ou de l'Espace Saisonniers.



► N°Indigo 0 820 205 330
0,09 € TTC / MN

► COUP DE POUCE À LA MOBILITÉ

Si je ne loge pas à proximité de mon lieu de travail, si je n'ai pas de véhicule et si je n'ai pas de solution alternative possible (transport en commun, covoiturage,...), **Association Mobil'Emploi 73** peut, sous certaines conditions, me mettre à disposition un véhicule à tarif social.

Renseignements auprès des services sociaux (CPAS), de Pôle Emploi, de la Mission Locale, de l'Espace Saisonniers ou directement auprès de Mobil'Emploi 73.

Attention ! L'aide est temporaire et ne peut pas se prolonger durant toute la saison.

RAPPELS UTILES

Si vous devez venir en station en voiture, n'oubliez pas d'équiper votre véhicule (chaînes et pneus neige), de prévoir une solution pour le stationnement.

Venir avec son camping-car ou camion : des aires d'accueil existent dans certaines stations ; se renseigner auprès de la Mairie, Police municipale ou Gendarmerie (attention au coût du chauffage et à l'absence de confort !).

Attention ! les conditions météo et le trafic de certaines journées de la saison hivernale ne permettent pas de pratiquer l'auto-stop dans des conditions satisfaisantes.

Faites du sport !

→ Plaisirs, sensations, oui !
Risquer sa vie ? Non !



► AI-JE DROIT AU CHÔMAGE ?

Pour connaître mes droits, un seul interlocuteur : **Pôle Emploi**.

- Avant la fin de mon contrat de travail : je m'assure que mon employeur me remette l'attestation « Employeur » (complétée et signée) destinée au montage de mon dossier.
- À l'issue de mon contrat de travail, pendant ma carence congés payés : que je sois ou non en possession de l'attestation employeur...

Je m'inscris comme demandeur d'emploi :

- soit sur internet :

www.pole-emploi.fr

- soit par téléphone au **39 49**

(selon le service, appel gratuit ou de 0,11 € TTC) *

Si je n'ai ni internet ni le téléphone, un accès internet et un téléphone sont mis à ma disposition sur les sites du Pôle Emploi accessibles aux heures d'ouverture habituelles.

► PUIS-JE BÉNÉFICIER DU RSA ? (Revenu de Solidarité Active)

- Le RSA est réservé aux :
 - personnes sans activité professionnelle et sans ressources
 - personnes qui travaillent et dont les revenus sont modestes
- Le montant du RSA dépend à la fois de la situation familiale et des ressources du foyer.

Depuis le 1^{er} septembre 2010, le RSA est ouvert aux personnes âgées de 18 à 25 ans, sous réserve de remplir les conditions d'éligibilité, en particulier celle de justifier de deux ans d'activité à temps plein au cours des trois ans précédant la date de la demande.

La demande de RSA est étudiée la CAF (Caisses d'Allocations Familiales) ou les Caisses de la MSA (Mutualité Sociale Agricole). La prestation est versée par ces mêmes organismes.

Pour évaluer le droit potentiel au RSA, des tests d'éligibilité sur **www.caf.fr** ou **www.msaalpesdunord.fr**

► DANS QUELS CAS M'ADRESSER À UN ASSISTANT SOCIAL ?

L'assistant social peut m'aider en matière d'information et de soutien, ainsi que dans l'orientation vers un service à même de me répondre.

Ses missions concernent :

- L'accès aux droits sociaux en matières de ressources, santé, travail et logement.
- Les difficultés de la vie quotidienne : relationnelles, financières, surendettement et difficultés par rapport aux enfants.
- La préparation de l'après-saison en collaboration avec d'autres partenaires ou dispositifs.

- **CPAS** (Centre Polyvalent d'Actions Sociales)
- **Délégation territoriale à la vie sociale**
- **MSA** (Mutualité Sociale Agricole)
- **Espaces Saisonniers et associations en stations**

► CONTACTS

- **Allô Service Public** : pour répondre à mes questions d'ordre administratif **3939** ou **www.service-public.fr**
- **Assistant social du CPAS** (Centre Polyvalent d'Actions Sociales)
- **UT DIRECCTE ou Inspection du travail** (Unité Territoriale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)
- **CIDFF 73** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles en Savoie). Renseignements dans tous les domaines du droit : droit de la famille, droit des biens, droit du travail, droits sociaux...
 - Moûtiers : permanence juridique les 1^{ers} mardis du mois de 9h à 12h, à la maison de la justice et du droit.
 - Chambéry : renseignements par téléphone ou sur rendez-vous, tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 17h.

• Maison de la justice et du droit

Informations sur les procédures relevant du Tribunal et sur l'aide aux victimes.

Avocats : consultations gratuites :

- pour les personnes non imposables : Albertville et Moûtiers
- sans conditions de ressources : Chambéry et Aix-les-Bains.

Liste des avocats à retirer à l'Ordre des avocats du Barreau. Permanences à Albertville ou à Moûtiers, sur rendez-vous.

• MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées)

C'est un guichet unique destiné à faciliter toutes les démarches des personnes handicapées.

Implantée à Chambéry, la MDPH prend toutes les décisions individuelles d'ouverture des droits (cartes d'invalidité, de stationnement, reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé, orientation vers un établissement ou un service spécialisé, allocation adulte ou enfant handicapé, prestation de compensation...).

• Syndicats

• Conseil de Prud'hommes

• Espaces Saisonniers et associations en stations

Garde d'enfants

► COMMENT FAIRE Garder MES ENFANTS ?

Vous pouvez trouver tous les modes d'accueil sur le site internet de la CAF consultable partout en France :

www.mon-enfant.fr

Attention !

Se faire connaître le plus tôt possible pour les inscriptions (ne pas attendre la naissance de l'enfant ni d'avoir un contrat de travail).

Retrouvez toutes les coordonnées des structures d'accueil, dans l'annuaire, à la rubrique « Garde d'enfants ».

Si mon enfant est en âge pré-scolaire, il existe des haltes-garderies ou des structures multi-accueil, conventionnées avec la CAF.

Si mon enfant est scolarisé, il existe des garderies périscolaires (se renseigner à la mairie ou dans les écoles).

Les listes d'assistantes maternelles agréées sont disponibles dans toutes les mairies, dans chaque CPAS (Centre Polyvalent d'Actions Sociales) et au TDS (Territoire de Développement Social) Tarentaise-Vanoise.

Il existe des Relais Assistantes Maternelles où trouver des informations concernant les modes de garde individuelle et les listes mises à jour régulièrement.

Les parents titulaires de contrats de travail saisonniers peuvent scolariser leurs enfants soit dans l'école de leur lieu de résidence temporaire, soit dans celle de leur lieu de travail saisonnier.

Vie de famille

GUIDE DES SAISONNIERS

► AI-JE DROIT AUX ALLOCATIONS FAMILIALES ?

Si je vis seul ou en couple avec un ou plusieurs enfants à charge, je peux prétendre à des Allocations Familiales (prestation d'accueil du jeune enfant, prestations familiales).

• **CAF** (Caisse d'Allocations Familiales)

0 820 25 73 10 ou www.caf.fr

Permanences CAF dans les CPAS

(Centre Polyvalent d'Actions Sociales) : les lieux et les horaires des permanences sont détaillés en page 10.

• **MSA** (Mutualité Sociale Agricole)

0 810 73 74 38 ou www.msa.fr

Si l'une de mes activités s'exerce dans le domaine agricole, je peux m'adresser à la MSA pour ma couverture sociale (remboursements de soins, allocations familiales, aides au logement).

► EN CAS DE DIFFICULTÉS PERSONNELLES ET/OU AVEC MES ENFANTS

Pour trouver la solution appropriée concernant l'éducation ou la santé de mes enfants, je peux contacter :

• **le CPAS**

• **Délégation territoriale à la vie sociale**

• le service social **MSA**

• **Point Écoute Jeunes Parents Famille**

le mercredi de 10h30 à 12h et le jeudi de 13h30 à 15h, et sur répondeur 24h/24.

Pour les jeunes, les parents ou les familles, pour parler et/ou être écouté ou pour tous problèmes de communication.

Je peux aussi prendre contact avec un service de soutien psychologique :

• **CMP adultes** (centre médico-psychologique)

• **CMP enfants**

• **Espaces Saisonniers et associations en stations**

Rencontre d'un soir... Tu n'as rien oublié ?

→ Mets un préservatif.
C'est le seul moyen de te protéger des infections sexuellement transmissibles (IST). Il te protège aussi des grossesses non désirées.



L'alcool est-il une drogue ?

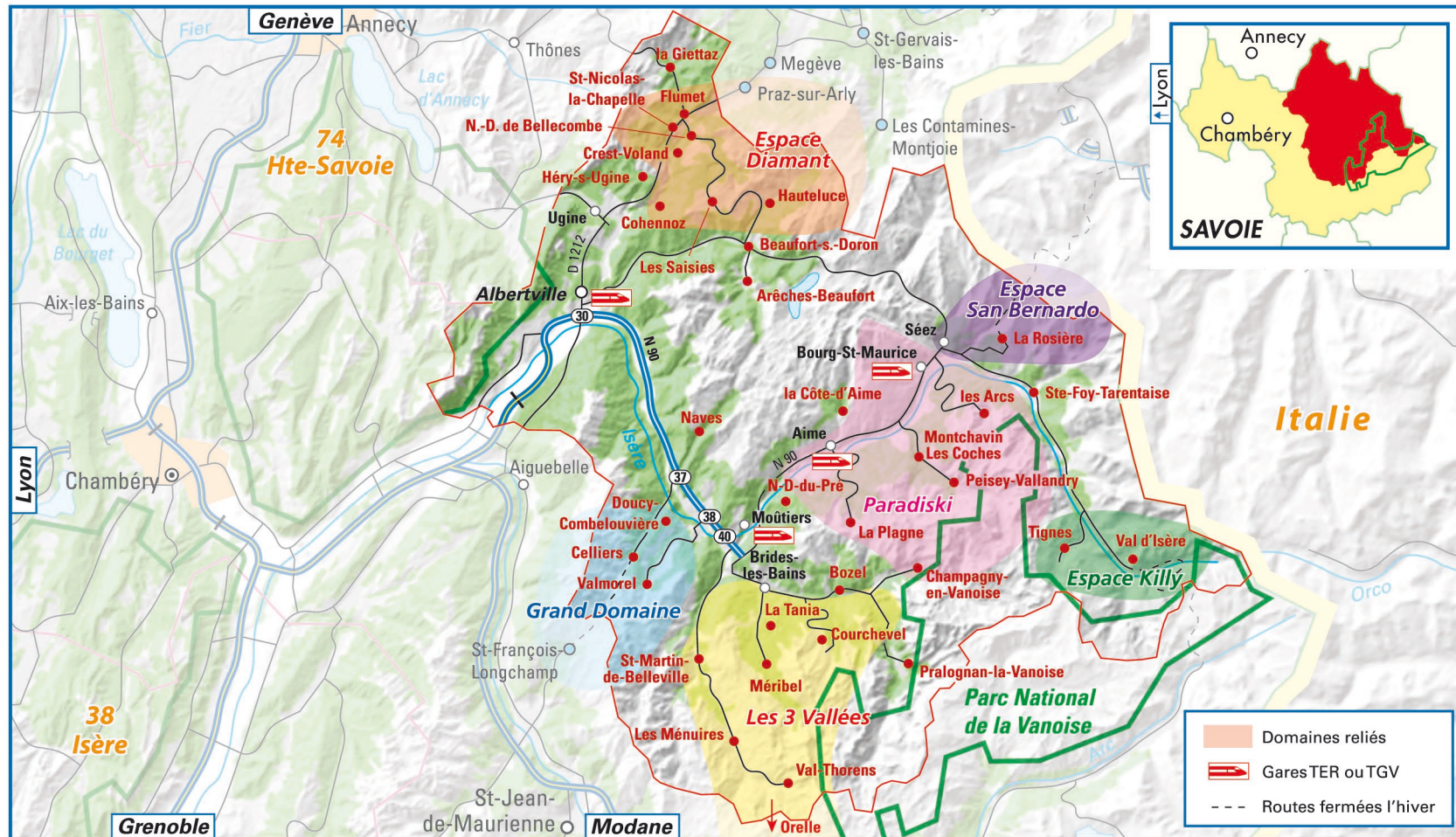
→ Oui, c'est une drogue légale dont les répercussions sur la santé peuvent être dramatiques.



Villes et stations de la Tarentaise, du Beaufortain et du Val d'Arly

GUIDE DES SAISONNIERS

Attention ! La majorité des cols de montagne sont fermés durant tout l'hiver. Des lieux parfois très proches géographiquement peuvent en réalité se retrouver très éloignés les uns des autres !



► DÉPISTAGE ANONYME ET GRATUIT - SIDA - HÉPATITES INFECTIONS SEXUELLEMENT TRANSMISSIBLES

Savez-vous qu'en France*

150 000 personnes sont infectées par le virus du sida, **50 000 personnes ignorent leur séropositivité VIH !**

280 000 personnes sont porteuses chroniques du virus de l'hépatite B et 220 000 du virus de l'hépatite C, **1 personne sur 2 ignore qu'elle est contaminée !**

De plus en plus de personnes sont touchées par d'autres infections sexuellement transmissibles (Syphilis, Chlamydiae Trachomatis etc.).

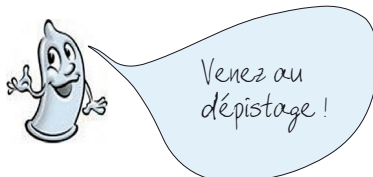
► ET VOUS, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

Pour le savoir, un seul moyen, **faire un test de dépistage !**

Ces infections ne donnent pas ou peu de symptôme(s) au début. Leurs conséquences peuvent être graves.

Savoir si on est infecté permet de se soigner et de ne pas transmettre l'infection aux autres.

Un risque ? Un doute ? Une question ? Pas d'hésitation !



► VACCINATION EN STATION

Vaccination gratuite

La vaccination c'est toute la vie et pour tout le monde.

En France, pour les adultes (> 18 ans), les principales vaccinations recommandées sont celles contre le tétanos, la diphtérie et la poliomyélite.

D'autres vaccinations peuvent être conseillées contre la coqueluche, l'hépatite B, la rougeole, la rubéole, les oreillons et le méningocoque C, si cela n'a pas été fait dans l'enfance, contre le pneumocoque et la grippe en cas de risques particuliers.

Le nombre de personnes correctement vaccinées est pourtant nettement insuffisant.

► ET VOUS, OÙ EN ÊTES-VOUS ?

Pour le savoir, un seul moyen, **faire vérifier ses vaccinations !**

Ces maladies peuvent avoir de graves conséquences.

Se vacciner permet de se protéger et de protéger les autres.

Un doute ? Une question ? Pas d'hésitation !



Pour toi, **le sida** n'est plus un problème ?

→ Le sida reste une maladie mortelle.
Où en es-tu ?
Pense à te faire dépister !



Tes vaccinations, où en es-tu ?

→ Fais le point...
Consulte ton médecin
ou l'Espace de Santé Publique.



► L'ESPACE DE SANTÉ PUBLIQUE DE CHAMBÉRY VOUS PROPOSE

Des permanences :

CIDDIST : pour le dépistage du SIDA, des hépatites et des Infections Sexuellement Transmissibles :

- lundi de 10h à 12h
- mercredi de 10h à 13h et de 14h à 17h
- jeudi de 17h à 19h30

Tél. 04 79 96 51 52

Pour le centre antirabique :

du lundi au vendredi
de 10h à 12h

Tél. 04 79 96 51 31

Des activités sur rendez-vous :

- Consultations pour le suivi vaccinal
Tél. 04 79 96 51 31
- Consultations de prise en charge des accidents d'exposition au VIH et aux hépatites
Tél. 04 79 96 51 52
- Consultations de dépistage et de traitement de la tuberculose, vaccination par le BCG
Tél. 04 79 68 40 98
- Consultations d'information et de vaccinations internationales du voyageur
Tél. 04 79 96 51 31

Des médecins et des infirmières de l'Espace de Santé Publique de l'hôpital de Chambéry seront présents dans les stations de sports d'hiver pour un **dépistage anonyme et gratuit**, et pour une **vérification gratuite des vaccinations** recommandées en France.

Les dates et les sites du dépistage et de la vaccination sont précisés ci-dessous. Sur chaque site, une **première séance** sera organisée pour le dépistage et la vérification des vaccinations (apportez votre carnet de vaccination si vous en avez un), et une **deuxième séance** pour la remise des résultats du dépistage et l'administration des vaccins pour les personnes qui ne sont pas à jour et qui souhaitent être vaccinées (les vaccins recommandés en France sont gratuits).

Les lieux du dépistage et de la vaccination dans les stations seront communiqués ultérieurement par les médias locaux et par voie d'affichage (bars, hôtels clubs, offices de tourisme, espaces saisonniers, mairies...).

*Vous voulez des renseignements sur
les hépatites B et C, sur le VIH / SIDA...?*

Vous avez pris des risques ?

*Vous ne connaissez pas le **Programme d'Échange des Seringues** (échange anonyme de matériel usagé contre du matériel stérile gratuit) ?*



Adressez-vous à REVIH-STIS,
Réseau de santé VIH Hépatites Toxicomanies en Savoie :
www.revih-stis.fr

Dépistage anonyme et gratuit • Sida - Hépatites • Infections
Sexuellement Transmissibles

► DÉPISTAGE / VACCINATION EN STATIONS

Le calendrier du dépistage et de
la vaccination en stations pour 2011

STATIONS	Dates dépistage	Dates résultat et vaccination
LA PLAGNE	Mardi 4 janv.	Mardi 11 janv.
TIGNES	Mardi 18 janv.	Mardi 25 janv.
COURCHEVEL	Jeudi 20 janv.	Jeudi 27 janv.
MERIBEL	Jeudi 20 janv.	Jeudi 27 janv.
VAL D'ISÈRE	Mercredi 2 fév.	Mercredi 9 fév.
LES SAISIES	Jeudi 3 fév.	Jeudi 10 fév.
LES ARCS	Mardi 15 mars	Mardi 22 mars
VAL THORENS	Jeudi 17 mars	Jeudi 24 mars
LES MENUIRES	Jeudi 17 mars	Jeudi 24 mars

► UN RAPPORT SEXUEL NON OU MAL PROTÉGÉ ?

- Si vous avez pris un risque il y a moins de 48 h, il existe une possibilité de traitement pouvant éviter la contamination par le VIH.

Rendez-vous dès que possible dans
le service des urgences d'un hôpital.

- Si vous ne pouvez pas venir aux séances de dépistage, vous pouvez toujours faire un test auprès du généraliste de votre choix, dans un laboratoire de biologie, ou dans l'un des centres de dépistage anonyme et gratuit (CIDDIST) de Savoie.

**Les centres d'information,
de diagnostic et de dépistage
des infections sexuellement
transmissibles (CIDDIST) de Savoie**

- Albertville : 04 79 37 89 56
- Saint-Jean-de-Maurienne :
04 79 20 60 55
- Chambéry : 04 79 96 51 52
- Aix-les-Bains : 04 79 34 01 26

*Besoin d'un test de grossesse ? Besoin d'un entretien pré ou post IVG ?
Besoin d'une contraception (pilule, préservatif...) ?
Besoin d'un dépistage des infections sexuellement transmissibles, du virus du sida ?*

• **Dans un centre de planification et d'éducation familiale**

Consultations gratuites, ouvertes à tous, pour :

- > contraception,
- > test de grossesse,
- > dépistage anonyme et gratuit du sida, des autres infections sexuellement transmissibles, des hépatites,
- > démarche d'Interruption Volontaire de Grossesse (IVG),
- > délivrance gratuite de contraception du lendemain.

• **Je peux aussi contacter un médecin généraliste ou l'hôpital d'Albertville-Moutiers ou de Bourg-Saint-Maurice.**

• **Pour plus d'informations, je peux consulter le site internet : www.contraception-savoie.org**

► **UN RAPPORT SEXUEL NON OU MAL PROTÉGÉ ?**

Je pense à la pilule du lendemain (à prendre dans les 3 jours) :

- en vente libre en pharmacie (et gratuite pour les mineures)
- gratuite dans les Centres de Planification

Il existe aussi la pilule du surlendemain (à prendre dans les 5 jours) :

- payante et avec ordonnance médicale
- disponible en Centre de Planification pour les mineures

RAPPEL...

L'utilisation du préservatif protège du virus du SIDA (VIH) et de la plupart des IST...

Tabac, alcool, cannabis et autres produits psycho-actifs sont dangereux pour votre santé et votre vie quotidienne ; leurs consommations peuvent vous faire prendre des risques. Pour faire le point ou bénéficier d'un accompagnement, des associations existent.

► **STRUCTURES D'AIDE ET D'INFORMATIONS**

- Centre de soin, d'accompagnement et de prévention en addictologie (drogues, alcool...) : association **Le Pélican** 04 79 37 87 00. Présence aux soirées d'accueil saisonniers, possibilité de rendez-vous à Moutiers et en stations.

• **REVIH-STIS** (Réseau de santé VIH Hépatites Toxicomanie en Savoie)

Vous consommez... (alcool, héroïne, cocaïne, cannabis...). Vous êtes en difficulté...

Vous voulez des informations pour vous ou votre entourage...

REVIH-STIS vous informe et vous oriente.

• **Réseau Addictions VIH Hépatites**

Vous vous interrogez sur votre consommation : Que faire ? Qui consulter ? Où aller ?

www.reseaux-sante73.fr

► **ASSOCIATIONS D'ANCIENS BUVEURS BÉNÉVOLES**

• **Vie libre**

Aide et accompagnement des personnes en difficulté avec l'alcool.

• **CRISTAL**

Association d'anciens buveurs. Permanence le premier vendredi de chaque mois à 20h30 sous la Maison des Associations à Aime.

Possibilité de rencontre individuelle au local de l'association.

Tu consommes des produits ?

➔ Alcool, ecstasy, cannabis, cocaïne, médicaments... des professionnels de santé sont là pour t'aider !



Tu crains une grossesse ?

➔ Après un rapport sexuel non protégé, tu as 72 heures pour prendre la pilule du lendemain... mais le plus tôt est le mieux !



► **COMMENT ME FAIRE REMBOURSER MES FRAIS MÉDICAUX ET PHARMACEUTIQUES, OU CEUX DE MON CONJOINT OU DE MES ENFANTS ?**

Je dois être affilié à la Sécurité Sociale ou à la Mutualité Sociale Agricole et posséder une carte Vitale. J'ai toujours ma carte Vitale ET mon attestation sur moi. J'ai des droits pendant 1 an dès que j'ai travaillé 60 heures minimum dans le mois précédant mes soins ou 120 heures dans le trimestre précédent. Si j'ai travaillé moins de 60 heures, je suis peut-être déjà assuré ; pour le savoir et trouver la solution adaptée à ma situation, je contacte les organismes de Sécurité Sociale (CPAM ou MSA) ou le service social de la commune.

Par exemple, la CMU (Couverture Maladie Universelle) accordée sous conditions de ressources et de résidence, permet de bénéficier de l'Assurance Maladie et d'une prise en charge de la couverture maladie complémentaire.

L'Assurance Maladie me rembourse mes dépenses de :

- > soins médicaux à 70 % du tarif conventionnel (bien demander au médecin s'il est conventionné).
- > soins de pharmacie (selon la vignette, de 35 % à 65 %).

En règle générale, je suis affilié(e) à la Sécurité Sociale (CPAM ou MSA) la plus proche de mon domicile habituel.

ATTENTION !

Si je consulte un autre médecin sans passer par mon médecin traitant, je serai moins remboursé, sauf pour : le gynécologue, le dentiste, l'ophtalmologue (et pour les moins de 26 ans, le psychiatre).

Je suis saisonnier, mon médecin traitant est dans une autre ville, serais-je pénalisé si je consulte un médecin ici en station ?

Je serai remboursé normalement car le médecin de station indiquera que je suis en déplacement.

Je n'ai pas de médecin traitant, qu'est-ce qui se passe pour mes remboursements ?

Je serai remboursé normalement si je choisis un médecin traitant à la prochaine consultation. Je complète alors l'imprimé avec lui et l'envoie à la Caisse d'Assurance Maladie dont je dépends. Sinon, je serai moins remboursé : 30 % au lieu de 70 %. Pour toute autre question à propos du médecin traitant, téléphoner au **36 46** (prix d'un appel local depuis un poste fixe) ou se connecter sur **www.ameli.fr**

Pour les usagers de la Savoie : **courriel@cpam-chambery.cnamts.fr**

► **COMMENT COMPENSER MA PERTE DE SALAIRE EN CAS D'ARRÊT DE TRAVAIL ?**

Je suis immatriculé à la Sécurité Sociale depuis 12 mois au moins et j'ai travaillé 200 heures dans le trimestre ou 800 heures dans l'année : sur présentation d'une attestation de l'employeur, la CPAM ou la MSA versent des indemnités à partir du 4^e jour d'arrêt de travail ; elles représentent environ 50 % du salaire brut.

ATTENTION !

Depuis le 1^{er} juillet 2005 : pour être remboursé correctement de ma consultation, je dois toujours voir en premier mon médecin traitant. C'est le médecin généraliste ou spécialiste que je choisis lorsque j'ai plus de 16 ans. Si besoin, c'est lui qui m'orientera vers un autre médecin spécialiste ou généraliste pour un suivi spécifique ou un avis ponctuel.

► **COMMENT COMPLÉTER LE REMBOURSEMENT DU RÉGIME OBLIGATOIRE ? COMMENT NE PAS AVANCER D'ARGENT ?**

Afin d'accéder aux soins sans souci financier, il est nécessaire de compléter l'Assurance Maladie (cotisations obligatoires) par une mutuelle ou une assurance complémentaire maladie (de mon choix).

Le soleil, est-il un ami ?

→ Porte des lunettes de soleil et met de la crème. Les expositions répétées au soleil font le lit des cancers de la peau.



► POUR CHOISIR MA MUTUELLE OU ASSURANCE COMPLÉMENTAIRE, JE COMPARE...

- **Le remboursement** des soins, des prothèses dentaires, de l'optique, de l'hospitalisation, des dépassements d'honoraires.
- **Les tarifs** : suivant le prix de la cotisation, on n'est pas remboursé de la même façon.
- **Les conditions.**
Je vérifie bien si :
 - > On m'accepte quel que soit mon âge ou mon état de santé.
 - > En cas de coup dur, je peux avoir une aide du Fonds de Secours.
 - > Je suis remboursé dès le premier jour de mon adhésion (pas de « stage »).
 - > Je peux inscrire mes proches (conjoint, enfants à charge).
 - > On me renseigne et conseille sur les remboursements quand j'apporte un devis du dentiste, de l'opticien ou du chirurgien.
 - > Je peux avoir le tiers payant chez le médecin et le pharmacien.
 - > Je peux donner mon avis en participant à l'Assemblée Générale.

► QUELLE COUVERTURE SOCIALE DURANT LA 1^{RE} ANNÉE DE CHÔMAGE ?

Je garde mes droits sous certaines conditions lorsque je suis au chômage et indemnisé. Pour toute information, je contacte le **CPAS**, la **CPAM** ou la **MSA**.

► ACCÈS AUX SOINS. J'AI UN PROBLÈME DE SANTÉ. JE N'AI PAS LES MOYENS DE ME SOIGNER. QUI DOIS-JE CONTACTER ?

• **La PASS**
(Permanence d'Accès aux Soins de Santé), service du Centre Hospitalier Albertville-Môutiers, propose un accompagnement individualisé : poursuite des soins, démarches administratives, accès aux droits.

• **Autres relais d'informations**
Espaces Saisonniers et associations en stations.

Avec ma carte Vitale et ma carte d'assurance complémentaire, je peux demander le tiers payant (pharmacie, hôpital, clinique, optique, ambulance...) ainsi je ne fais pas l'avance des frais.

► LA VISITE MÉDICALE DU TRAVAIL : POURQUOI ? COMMENT ?

À mon embauche, je vais être convoqué à une visite du médecin du travail sur place dans la station. Je peux en profiter pour faire le point sur ma santé (sommeil, vaccination, alimentation, contraception...). Comme tous les médecins, le médecin du travail est tenu au secret professionnel. L'employeur est tenu de s'assurer de l'aptitude médicale du salarié au poste occupé et le salarié est tenu de se rendre à la visite médicale qui est aux frais de son employeur.

Voir coordonnées des médecins du travail dans la rubrique « santé au travail ».

Le Médecin du Travail est le conseiller de l'employeur et des salariés pour tout ce qui relève de la Santé au Travail.

- Il intervient sur :
- L'amélioration des conditions de travail et de vie dans l'entreprise.
 - L'adaptation des postes, des techniques et des rythmes de travail à la physiologie humaine.
 - L'évaluation des risques.
 - La protection des salariés contre l'ensemble des nuisances (risque d'accidents, produits dangereux, environnement industriel...).

- L'hygiène générale de l'établissement et des services de restauration.
- L'éducation sanitaire en rapport avec l'activité professionnelle.
- La formation à la prévention et au secourisme (protocole d'évacuation des blessés...).
- L'adéquation entre les capacités d'un salarié handicapé et les exigences d'un poste de travail.

Dans cet objectif, le Médecin du Travail conduit des actions en milieu de travail dans l'entreprise et procède à des examens médicaux.



Travailler et sortir C'est possible ?

→ Pour profiter de ta saison, tout en travaillant n'oublie pas ton sommeil, ton alimentation... prends soin de toi !

ADIL

(Agence Départementale d'Information sur le Logement)

04 79 69 90 29 / info@adil73.org
www.adil73.org

ALATRAS : 04 92 25 54 98

alstras@alstras.fr - www.alstras.fr

ALBERTVILLE TARENTAISE EXPANSION

- Albertville / 04 79 10 01 70
- Moûtiers / 04 79 22 87 23

ate@albertvilletarentaisexp.com
www.albertvilletarentaisexp.com

ALPIES

(Association Lyonnaise Pour l'Insertion par l'Emploi Saisonnier)

04 78 30 19 01 / Fax 04 78 39 33 65
contact@alpies.fr - www.alpies.fr

ASSOCIATIONS EN STATION

- Beaufort : Association d'Animation du Beaufortain
04 79 38 33 90 / aabeaufortain@wanadoo.fr

- Flumet : Vivre en Val d'Arly

04 79 31 80 04 / vivreenvaldarly@wanadoo.fr

- Val d'Isère : Vie Val d'Is

04 79 06 84 78 / vievaldis@wanadoo.fr

AVOCATS Ordre des avocats du Barreau

d'Albertville 04 79 32 21 02

ordre.barreau.albertville@avocat-conseil.fr

CAF de la Savoie (Caisse d'Allocations Familiales)

0 820 25 73 10 / www.caf.fr

de 8h30 à 12h et de 13h à 16h

CBE (Comité de Bassin d'Emploi de

l'arrondissement d'Albertville)

04 79 32 89 25 / contact@cbe-savoie.com

CENTRE DE PLANIFICATION

- Albertville / 04 79 89 57 23

- Moûtiers / 04 79 24 61 30

- Chambéry / 04 79 96 88 32

- Bourg-Saint-Maurice / 06 19 17 36 68

ou 04 79 44 53 15

CHAMBRE D'AGRICULTURE

- Mission emploi formation

04 79 33 82 88 / www.synagri.com

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE

- Chambéry / 0 820 22 73 73 / www.savoie.cci.fr

CHAMBRE DE MÉTIERS ET DE L'ARTISANAT

- Chambéry / 04 79 69 94 00

www.cma-chambery.fr

(Une antenne interconsulaire pour les 3 Chambres à Albertville / 04 79 32 18 10)

CIBC 73 (Centre Interinstitutionnel du Bilan de Compétences)

- Albertville / 06 59 67 25 13 /

cibc73.albertville@voila.fr

- Chambéry / 04 79 85 07 65 / cibc73@wanadoo.fr

CIDDIST - DÉPISTAGE VIH & HÉPATITES

- Albertville / 04 79 37 89 56

- Chambéry / 04 79 96 51 52

- Aix-les-Bains / 04 79 34 01 26

- Saint-Jean-de-Maurienne / 04 79 20 60 55

CIDFF73 (Centre d'Information sur les Droits des

Femmes et des Familles en Savoie)

- Chambéry / 04 79 33 96 21

www.cif73.org / cidff73@orange.fr

CIO (Centre d'information et d'orientation)

- Albertville / 04 79 32 06 83

- Moûtiers / 04 79 24 01 48

CMP (Centre Médico-Psychologique)

Adultes :

- Albertville / 04 79 37 08 99

- Bourg-Saint-Maurice / 04 79 07 69 00

- Moûtiers / 04 79 24 24 14

Enfants/adolescents :

- Albertville / 04 79 32 52 56

- Bourg-Saint-Maurice / 04 79 04 13 70

- Moûtiers / 04 79 24 03 25

CONSEIL DE PRUD'HOMMES

- Albertville / 04 79 32 59 30

CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie)

Numéro unique 36 46 (prix d'un appel local depuis

un poste fixe) www.ameli.fr

Pour les usagers de la Savoie :

courriel@cpam-chambery.cnamts.fr

CPAS (Centre Polyvalent d'Action Sociale)

- Aime / 04 79 44 53 10

- Beaufort / 04 79 38 33 39

- Bourg-Saint-Maurice / 04 79 44 53 15

- Bozel / 04 79 44 53 05

- Flumet / 04 79 44 53 67

- Moûtiers / 04 79 44 34 20

CRISTAL (association d'anciens buveurs)

04 79 00 52 80 / contact@a-cristal.com

www.a-cristal.com

DIRECCTE (Direction Régionale des Entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi)

www.travail-solidarite.gouv.fr

<http://dd73.travail-ra.fr>

- Info emploi / 0 821 347 347

- Information législation du travail :

Chambéry / 04 79 60 70 01

- Inspection du travail :

Albertville / 04 79 10 02 31

- 5^e section de l'Inspection du Travail pour le transport et les remontées mécaniques /

04 79 60 79 63

dd-73.direction@direccte.gouv.fr

- 6^e section de l'Inspection du Travail pour l'Agriculture : 04 79 69 93 29

dd-73.direction@direccte.gouv.fr

- L'animateur territorial emploi / formation

de la DIRECCTE - Tarentaise - Beaufortain Val d'Arly
04 79 10 02 36

ENTREPRISES HABITAT

localitif@entrepriseshabitat.com /

www.entrepriseshabitat.com

ESPACE DE SANTÉ PUBLIQUE

Centre hospitalier de Chambéry

- CIDDIST : 04 79 96 51 52

- Centre de vaccination, centre antirabique :

04 79 96 51 31

- Centre de lutte antituberculeuse :

04 79 68 40 98

ESPACES SAISONNIERS

- Les Arcs 1800 / 04 79 07 01 35

espace-saisonniers@bourgsaintmaurice.fr

- Courchevel 1850 / 04 79 00 01 01

eef@mairie-courchevel.com

www.mairie-courchevel.com

- Les Menuires / 04 79 00 23 20

Saisonniers@mairie-smb.com

www.mairie-smb.com

- La Plagne / 04 79 09 20 85

saisonniers.laplagne@wanadoo.fr

- Tignes / 04 79 40 09 89

espacesaisonniers@tignes.net

- Val d'Isère : Association Vie Val d'Is

04 79 06 84 78 / vievaldis@wanadoo.fr

www.association-vievaldis.org

- Val Thorens / 04 79 00 22 11

Saisonniers@mairie-smb.com

www.mairie-smb.com

EURES

www.pole-emploi-international.fr/

<http://ec-europa.eu/eures>

EURALP

04 79 68 97 61 / 06 26 24 02 63 /

euralp@wanadoo.fr / www.euralp.org

FONGECIF Rhône-Alpes (Antenne Savoie)

04 79 70 14 83 / antenne73@cifrhonealpes.com

www.fongecifrhonealpes.fr

GARDE D'ENFANTS

- Aime : Am stram Gram / 04 79 55 68 03

- Les Arcs 1800 : Les Trolls / 04 79 04 17 49

- Beaufort : Galipette / 04 79 38 07 71

- Bourg-Saint-Maurice : Pomme d'Api / 04 79 07 59 31

- Courchevel (le Praz) : Les P'tits pralins / 04 79 08 74 17

- Saint Martin de Belleville :

Les Mini-pouss / 04 79 00 20 57

- Méribel les Allues : Les Petits Lutins / 04 79 08 32 10

- Moûtiers : Le Patio des Mômes / 04 79 24 41 87

- La Plagne (centre) : Les P'tits bonnets / 04 79 09 00 83

- Tignes le lac : Les Mini-pouces / 04 79 06 34 50

- Val d'Isère : Les Bout'd'choux / 04 79 06 13 08

- Val Thorens : Les Ouistitis / 04 79 00 09 20

GROUPEMENTS D'EMPLOYEURS / GEIQ

- GEIQ BTP PAYS DE SAVOIE - AIN / 04 50 45 69 18
- GEIQ CERA (Transports) / 04 79 70 29 14
- GESIQ BTP SAVOIE / 04 79 33 99 05
- RESO (Hôtellerie / Restauration)

HÔPITAUX (CENTRES HOSPITALIERS)

- Albertville / 04 79 89 55 55
- Moûtiers / 04 79 09 60 60
- Bourg-Saint-Maurice / 04 79 41 79 79
- Chambéry / 04 79 96 51 31

INSPECTION DU TRAVAIL - Voir DIRECCTE

MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT

- Albertville / 04 79 89 22 00
- Moûtiers / 04 79 24 77 76
- Chambéry / 04 79 72 38 37
- Aix-les-Bains / 04 79 34 00 53

MATERNITÉS

- Albertville / 04 79 89 55 46
- Bourg-Saint-Maurice / 04 79 41 79 86

MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées) 04 79 75 39 60
ou n° vert 0 800 0 800 73
n° gratuit d'un poste fixe - Fax 04 79 75 39 61
mdph@mdph73.fr / www.mdph73.fr

MIFE SAVOIE (Maison de l'Information sur la Formation et l'Emploi)
- Chambéry / 04 79 33 87 87 / www.mife73.com

MISSION LOCALE JEUNES

- Albertville / 04 79 31 19 19
- Bourg-Saint-Maurice / 04 79 07 15 98
seulement le mardi sur rendez-vous
- Moûtiers / 04 79 22 85 50
secretariat@mlj-tarentaise.com

MOBIL'EMPLOI 73 04 79 32 91 40
contact@mobil-emploi-73.fr
www.mobil-emploi-73.fr

MSA (Mutualité Sociale Agricole)

- Albertville / 04 79 32 84 68
- Bourg-Saint-Maurice / 04 79 07 05 84
- Moûtiers / 04 79 24 26 56

- Chambéry / 04 79 62 87 00 / www.msa.fr
0 810 73 74 38 / www.msaaalpesdunord.fr

OPAC SAVOIE

- Albertville/Beaufortain / 04 79 37 86 99
- Moûtiers / 04 79 24 25 25 / www.opac-savoie.fr

ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU

D'ALBERTVILLE 04 79 32 21 02
ordre.barreau.albertville@avocat-conseil.fr

PASS (Permanence d'accès aux Soins de Santé)

- Centre Hospitalier Albertville-Moûtiers
06 22 19 90 04 / pass@cham-savoie.fr
- Centre Hospitalier Chambéry / 04 79 96 51 06

PELICAN (Association d'aide aux personnes toxicomanes et leurs familles)
Albertville / 04 79 37 87 00
Possibilité de rendez-vous en station.

PERIPL 04 50 66 47 47

info@vae-saisonnier.fr / www.vae-saisonnier.fr
info@peripl.org / www.peripl.org

PMI - Service Protection Maternelle et Infantile

- Albertville / 04 79 89 57 05
- Moûtiers / 04 79 24 76 62

POINT ÉCOUTE JEUNES PARENTS FAMILIE

- Albertville / 04 79 37 11 14
- Chambéry / 04 79 69 13 13

PÔLE EMPLOI : 39 49 / www.pole-emploi.fr

- Albertville / ale.albertville@pole-emploi.fr
- Bourg-Saint-Maurice /
pr.bourg-stmaurice@pole-emploi.fr

Antennes saisonnières :

- Courchevel / (du 15/10/09 au 31/03/10)
- La Plagne / la-plagne@orange.fr
(du 15/10/09 au 15/12/09)
- Les Menuires / (du 01/10/09 au 31/03/10)
- Méribel / anpe3.meribel@orange.fr
(du 01/10/09 au 15/12/09)
- Tignes / anpe3.tignes@orange.fr
(du 01/10/2009 au 31/03/2010)
- Val d'Isère / anpe3.val-d-isere@orange.fr
(du 01/10/09 au 15/12/09)

QUESTIONS SAISON

Le service d'information pour les saisonniers et leurs employeurs en région Rhône-Alpes
www.questionsaison.fr ou 0 810 69 00 50*
un conseiller pour vous guider (*coût d'un appel local)

RELAIS ASSISTANTES MATERNELLES

- Aime / 04 79 55 57 14
- Albertville / 04 79 10 45 62
- Beaufort / 04 79 38 79 87
- Bourg-Saint-Maurice / 04 79 07 11 97
- Moûtiers / 04 79 24 41 39
- Ugine / 04 79 89 70 29

RÉSEAU ADDICTIONS VIH HÉPATITES

04 79 62 29 69 / resadh@reseaux-sante73.fr
www.reseaux-sante73.fr

REVIH STS 04 79 96 58 25 / www.revih-sts.fr

SANTÉ Site internet sur la santé en Savoie

www.sante-savoie.org
86 mutuelles à votre service :
www.mutualitefrancaisesavoie.com

SANTÉ AU TRAVAIL

Chambéry / 04 79 60 76 76

Santé au Travail en Tarentaise :

- Aime / 04 79 55 52 44
- Les Arcs 1600 / 04 79 07 72 43
- Bourg-Saint-Maurice / 04 79 07 02 75
- Courchevel 1650 / 04 79 08 14 06
- Courchevel 1850 / 04 79 08 32 92
- Les Menuires / 04 79 00 71 83
- Méribel les Allues / 04 79 00 35 30
- Moûtiers / 04 79 24 19 14
- La Plagne Bellecote / 04 79 09 21 90
- Tignes / 04 79 06 56 99
- Val d'Isère / 04 79 06 24 78
- Val Thorens / 04 79 00 21 17

Santé au Travail en Beaufortain et Val d'Arly :

- Albertville / 04 79 32 08 79
- Ugine / 06 88 97 05 01

SAVIEHP (SAVoie VIH HEPatites IST)

04 79 36 42 12 / 06 30 56 27 86
contact@savihep.org / www.savihep.org

SERVICE SOCIAL :

(Délégation Territoriale à la vie sociale) :

- Albertville / 04 79 89 57 00
- Moûtiers / 04 79 24 61 30

Vous seront communiquées les coordonnées du CPAS le plus proche.

SYNDICATS

- CFDT / 04 79 69 06 69
- CGC / 04 79 62 12 33
- FO / 04 79 69 24 87
- CFTC / 04 79 62 39 46
- CGT / 04 79 62 27 26

VIE LIBRE (association d'anciens buveurs)

06 09 40 67 59 / www.vielibre.org

NUMÉROS UTILES

- Allô Enfance maltraitée / 119 
- Allô Service Public / 39 39 (0,12 €/min)
- Contraception - IVG - Sexualité
0 825 08 90 90 (0,15 €/min)
- Discriminations raciales / 114 
- Dopage / 0 800 15 2000 
- Drogues Alcool Tabac / 113 
- Écoute Alcool / 0 811 91 30 30
(coût d'un appel local)
- Écoute Cannabis / 0 811 91 20 20
(coût d'un appel local)
- Fil O'Jeunes / 0 800 00 00 73 
- Fil Santé Jeunes / 0 800 235 236 
- Hépatites / 0 800 845 800 
- Jeunes Violence Écoute
0 800 20 22 23 
- Pompiers / 18 ou 112 
- Sida Info Service / 0 800 840 800 
- SOS Femmes Violence 73 / 04 79 33 95 85
- SOS Suicide / 01 45 39 40 00
- SOS Viol Femmes Info 0 800 05 95 95 
- Urgence médicale / 15 ou 112 
- Violences conjugales / 39 19
(gratuit depuis un poste fixe)
- Veille Sociale Hébergement
d'Urgence / 115 

questionSaison : service d'informations pour les saisonniers

Retrouvez des compléments d'information, les initiatives en direction des saisonniers, l'agenda des événements et les contacts en Rhône-Alpes sur :



questionSaison est un **service d'information** unique en France créé par la Région Rhône-Alpes et ses partenaires **pour faciliter au quotidien vos démarches.**

Besoin de renseignements sur le droit du travail ? À qui s'adresser pour suivre une formation ? Comment recruter du personnel qualifié ?

➤ **questionSaison** vous aide à répondre à vos questions **et vous oriente vers le bon interlocuteur !**

Évaluation du guide

Pour nous aider à améliorer ce guide, nous vous invitons à remplir le questionnaire d'évaluation ci-dessous, et à le rapporter à votre Espace Saisonniers ou à votre association locale (coordonnées page 3), ou remplissez-le directement sur le site internet **www.saisonsante.fr**

Des bons d'achat en magasin de sports sont à gagner par tirage au sort !

► De manière globale, ce guide vous paraît :

- ☐ Très satisfaisant ☐ Satisfaisant ☐ Moyennement satisfaisant ☐ Pas du tout satisfaisant

► Comment vous êtes-vous procuré ce guide ?

- ☐ Lors d'une soirée d'accueil, d'informations pour les saisonniers
☐ À la maison des saisonniers ou au point relais saisons
☐ Par le biais de mon employeur
☐ Lors d'une journée "santé" ou à un forum "emploi"
☐ Autres (merci de préciser : _____)

► Comment trouvez-vous les informations contenues dans ce guide ?

- ☐ Très utiles ☐ Utiles ☐ Moyennement utiles ☐ Pas du tout utiles



Ce qui vous a le plus intéressé



Ce qui vous a le moins intéressé

► Cherchiez-vous des informations en particulier ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si oui, lesquelles : _____

Si non, quelles informations auriez-vous aimé trouver dans le guide ? _____

► Des messages santé apparaissent dans le guide. Les avez-vous lus ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si oui, vous sentez-vous concerné par les thèmes traités dans ces messages ? ☐ Oui ☐ Non

RECHERCHE D'INFORMATION

► Durant la saison, vous êtes-vous servi d'un autre guide / support destiné aux saisonniers ?

- ☐ Oui ☐ Non

Si vous avez besoin d'informations, vers qui vous tournez-vous ? _____

Merci pour votre aide apportée dans l'amélioration de ce guide !

Pour le tirage au sort, merci d'indiquer vos coordonnées (elles ne seront utilisées qu'à cet effet) :

Nom : _____ Prénom : _____

Téléphone : _____ Mail : _____

Un outil pratique dans le cadre de votre travail en station :
EMPLOI, TRAVAIL ET FORMATION • SANTÉ • LOGEMENT • CONTACTS UTILES
Laissez-vous guider !

LE GUIDE DES SAISONNIERS

Vos rendez-vous incontournables

LES FORUMS EMPLOI de Tarentaise



- Des employeurs,
 - des organismes de formation,
 - des professionnels de l'emploi,
- vous attendent pour préparer
l'après-saison.

>>> ENTRÉE GRATUITE

Pour connaître les dates et lieux, contactez :
le Comité de Bassin d'Emploi au 04 79 32 89 25

Ce guide a été conçu en partenariat avec :

